

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-014-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Impasse Docteur Domec - Secteur rues Le Jolivet, de la Charmette et du Père Pierre Chaumonot - Acquisition de parcelles à usage de voirie et d'espaces verts sur la Coop Castors Habitat Bourgogne - Engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal

M. GERVAIS au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Coop Castors Habitat Bourgogne sollicite la Ville pour procéder à la régularisation foncière de l'impasse Docteur Domec et d'emprises à usage de voirie et d'espaces verts réalisées dans le cadre de trois lotissements situés rues Le Jolivet, de la Charmette et du Père Pierre Chaumonot.

Celles-ci présentent les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant leur incorporation dans le domaine public communal.

Il est proposé de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section CM n° 241, AO n°s 256, 373, 374, 376, 377, 378 et 379 et DP n° 44, d'une superficie totale de 14 435 m², moyennant la somme d'1€ symbolique et d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur la Coop Castors Habitat Bourgogne - 32, avenue Boucicaut - 71100 Châlon-sur-Saône, des parcelles cadastrées section CM n° 241, AO n°s 256, 373, 374, 376, 377, 378, 379 et DP n° 44 d'une superficie totale de 14 435 m², moyennant la somme d'1 € symbolique, telles que représentées sur les plans joints au rapport ;

2- dire qu'il sera procédé à ces acquisitions par acte notarié ;

3- décider d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ